



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

J.1

(07/96)

**TRANSMISSION DES SIGNAUX RADIOPHONIQUES
ET TÉLÉVISUELS**

**TERMINOLOGIE DES NOUVEAUX SERVICES
DE TRANSMISSION DE PROGRAMMES
TÉLÉVISUELS ET RADIOPHONIQUES**

Recommandation UIT-T J.1

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation UIT-T J.1, que l'on doit à la Commission d'études 9 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 11 juillet 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Domaine d'application.....	1
2 Termes, acronymes et définitions.....	1

INTRODUCTION

Au cours de ses travaux visant à normaliser la transmission des signaux de programmes télévisuels et radiophoniques ainsi que des signaux de données connexes aux fins de la contribution, de la distribution primaire et de la distribution secondaire, y compris la télévision par câble, les réseaux à tête de réception collective de télévision par satellite (SMATV) et services similaires, l'UIT-T a souvent jugé nécessaire d'élaborer une nouvelle terminologie ou d'en adapter une sur la base du langage technique usité.

Ces travaux permanents ont donné naissance à un petit glossaire de termes, acronymes et définitions, propre à ce domaine d'activité. Il est souhaitable qu'il rencontre une large acceptation et une vaste application.

L'objet de la présente Recommandation est de donner une forme finale à ce petit glossaire de termes, acronymes et définitions puis d'en recommander l'usage dans tous les textes qui traitent des services et techniques ci-dessus énumérés.

L'on escompte que ce glossaire continuera, au fil des années, à augmenter au fur et à mesure que l'on mettra au point ou adaptera de nouveaux termes.

TERMINOLOGIE DES NOUVEAUX SERVICES DE TRANSMISSION DE PROGRAMMES TÉLÉVISUELS ET RADIOPHONIQUES

(Genève, 1996)

1 Domaine d'application

Le domaine d'application de la présente Recommandation est de constituer un glossaire de termes, acronymes et définitions s'appliquant aux nouveaux services associés à la transmission des signaux de programmes télévisuels et radiophoniques ainsi que des signaux de données connexes aux fins de la contribution, de la distribution primaire et de la distribution secondaire, y compris la télévision par câble, les réseaux SMATV et services similaires.

2 Termes, acronymes et définitions (par ordre alphabétique anglais)

2.1 canal de télédiffusion: canal radioélectrique utilisé par une compagnie exploitante pour la radiodiffusion ou pour la distribution par câble de programmes. Ses caractéristiques sont indépendantes des voies de programme qu'il achemine isolément ou sous forme de multiplex (reconfigurable).

2.2 réseau de télédiffusion: ensemble de télécanaux interconnectables, utilisé par une compagnie exploitante. Ses caractéristiques sont indépendantes des voies de programme qu'il achemine, dont chacune peut être reprise dans plusieurs télécanaux.

2.3 liaison hybride: liaison susceptible d'acheminer des signaux analogiques à certaines fréquences de sa bande et des signaux numériques à d'autres fréquences.

2.4 service interactif: service permettant à l'utilisateur final de naviguer dans le contenu disponible du programme qui lui est acheminé en envoyant des messages au point d'origine de ce service.

NOTE – Cette définition ne s'applique pas aux services dans lesquels l'utilisateur est en interaction locale avec des données qui lui ont été téléchargées, bien qu'il puisse en tirer l'impression d'une interaction distante.

2.5 télévision à antenne collective (MATV) (*master antenna TV*): système de télévision par antenne collective similaire, quant à ses capacités fonctionnelles, à un réseau à tête de réception collective de télévision par satellite (SMATV), dont la tête n'est destinée qu'à la réception de signaux de télévision par voie hertzienne de Terre. (La plupart des systèmes SMATV actuels ont à l'origine été installés en tant que systèmes MATV et ont ultérieurement été transformés pour distribuer aussi les signaux de satellites.)

2.6 service multimédia: service dans lequel les informations du programme sont de plusieurs types, tels que mode caractères (textes), mode graphique, sons, images et trames vidéo, ces informations étant organisées de façon à permettre plusieurs moyens d'accès (par arbre de décisions).

2.7 réseau hétérogène: architecture mixte (analogique et numérique) de réseau utilisée en distribution de télévision par câble, dans laquelle les liaisons numériques sont utilisées pour le principal conduit de distribution, alors que les liaisons analogiques servent de raccordement final jusqu'aux locaux des utilisateurs.

2.8 (voie de) programme: informations organisées en programmes (séquentiels), généralement issues d'un fournisseur de programmes en vue d'une distribution à des téléspectateurs. Les caractéristiques d'une voie de programme sont indépendantes du type de télécanaux ou de télé-réseau utilisé pour son acheminement, celui-ci pouvant être simultanément sur plusieurs télécanaux ou télé-réseaux différents (radiodiffusion de Terre, radiodiffusion par satellite, télévision par câble, etc.).

2.9 (voie de) retour: voie de communication établie entre l'utilisateur final et le point d'origine du service, permettant à cet utilisateur d'entrer en interaction avec ce point d'origine.

2.10 réseau SMATV (*satellite master antenna TV*): réseau de télévision à antenne satellite collective, destiné à la distribution en bande large de signaux de télévision, son et données reçus directement d'un ou de plusieurs satellites, ces signaux pouvant être multiplexés en fréquence avec des signaux métriques ou décimétriques de Terre similaires. Ces signaux sont acheminés jusqu'à des foyers situés dans un bâtiment ou dans plusieurs bâtiments mitoyens. Lorsqu'ils sont également destinés à la distribution de nouveaux services numériques multiprogrammes de télévision, son et données, de tels réseaux sont appelés *réseaux SMATV numériques*, la configuration numérique correspondante étant appelée *système SMATV numérique multiprogrammes*.

2.11 système SMATV: système de télévision à antenne satellite collective, destiné à la distribution automatique de signaux de télévision, son et données reçus directement d'un ou de plusieurs satellites, ces signaux pouvant être multiplexés en fréquence avec des signaux de Terre similaires. Ces signaux sont acheminés jusqu'à des foyers situés dans un bâtiment ou dans plusieurs bâtiments mitoyens. La caractéristique de ce système est qu'il ne fait appel qu'à du matériel grand public, également appelé *installations à antenne communautaire* ou *réseaux câblés de télévision locale*.

2.12 système SMATV-D (*satellite master antenna TV digital*): système de télévision numérique à antenne satellite collective, équipé de façon à recevoir par satellite des signaux numériques de télévision modulés en quadrature de phase (MDP-4) et à distribuer leurs états, toujours sous forme numérique, en quadrature d'amplitude (MAQ) ou de phase (MDP-4). La lettre *D* qui qualifie ce système désigne, de façon générique, la capacité de traiter des signaux numériques de télévision.

2.13 système SMATV-DTM (*satellite master antenna TV digital transmodulation*): système de télévision numérique à antenne satellite collective avec transmodulation numérique (DTM) (*digital transmodulation*) en tête de réseau à partir d'un signal de satellite modulé en quadrature de phase (MDP-4) pour obtenir un signal modulé en quadrature d'amplitude (MAQ) pour distribution par câble jusqu'aux utilisateurs dans les bandes métriques et décimétriques (ce procédé est dit *transparent* car le contenu de la porteuse issue du satellite est transféré à la porteuse du câble sans démultiplexage ni autre traitement dans la bande de base).

2.14 SMATV-IF (*satellite master antenna TV intermediate frequencies*): système de télévision numérique à antenne satellite collective à fréquence intermédiaire fondé sur la distribution directe des signaux de télévision par satellite modulés en quadrature de phase (MDP-4) et prélevés à la sortie du bloc convertisseur à faible bruit (LNB), (*low noise block*), ces signaux étant distribués dans l'extension de la bande à fréquence intermédiaire (par exemple 950-2050 MHz en Europe) sans autre traitement sauf une éventuelle transposition de fréquence à l'intérieur de la bande des fréquences intermédiaires.

2.15 SMATV-S (*satellite master antenna TV superband*): système de télévision numérique à antenne satellite collective en hyperbande fondé sur la distribution directe des signaux de télévision par satellite modulés en quadrature de phase (MDP-4) et prélevés à la sortie du bloc convertisseur à faible bruit (LNB), (*low noise block*), ces signaux étant distribués dans l'hyperbande étendue (par exemple 230-470 MHz en Europe) sans autre traitement que la conversion de fréquence.

2.16 transmodulateur numérique transparent (TDT) (*transparent digital transmodulator*): dispositif situé en tête de réseau SMATV-DTM, qui traite en transparence le signal de télévision par satellite modulé en quadrature de phase (MDP-4), ce traitement consistant seulement à adapter la modulation et le codage de ce signal de façon qu'il puisse être injecté dans le système SMATV en modulation d'amplitude tétravalente (MAQ-4).

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Réseau téléphonique et RNIS
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission
Série H	Transmission des signaux autres que téléphoniques
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques et télévisuels
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophoniques et télévisuels
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie alphabétique
Série T	Equipements terminaux et protocoles des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Z	Langages de programmation



Imprimé en Suisse

Genève, 1996